



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 20 juillet 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 10 juillet 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Caroline Corticchiato à Christophe Mondoloni, Annie Costa-Nivaggioli à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à Annie Sichi, Isabelle Jeanne à Pierre Pugliesi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200720-2020\_191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2020

Affichage : 30/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 20 juillet 2020**

**Délibération N° 2020/191**

**Modification de la délibération numéro 2019 157 relative à l'acquisition de véhicules pour l'année 2019**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n°2019/157, le conseil municipal a approuvé le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2019.

Ainsi, il est proposé de modifier ce programme, à volume constant, afin d'intégrer dans la flotte de la Ville d'Ajaccio deux véhicules hybrides.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** la modification de la délibération n°2019/157 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2019.

**D'APPROUVER le programme 2019 modifié d'acquisition de véhicules suivants :**

<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix global HT</b>
Balayeuse 2m3	1	106 000 €	106 000 €
Mini-pelle 2,7 tonnes	1	40 000 €	40 000 €
Véhicules hybrides	2	25 000 €	50 000 €
Scooter 125cm3	5	2 330 €	11 650 €
Vélos assistance électrique	10	2 000 €	20 000 €
Rachat 9 voitures location	-	-	60 000 €

Les conditions de financement sont inchangées à savoir, pour les véhicules :

Collectivités	Taux	Montant HT
Ville d' Ajaccio	60 %	160 590 €
Collectivité de Corse	40 %	107 060 €
<b>Ensemble</b>	<b>100 %</b>	<b>267 650 €</b>

pour les VAE:

Collectivités	Taux	Montant HT
Ville d' Ajaccio	40 %	8 000 €
AUE	60 %	12 000 €
<b>Ensemble</b>	<b>100 %</b>	<b>20 000 €</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2019/157 relative au programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 juillet 2020 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter une modification à ladite délibération

#### APPROUVE

La modification de la délibération n°2019/157 concernant le programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2019.

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT
Balayeuse 2m3	1	106 000 €	106 000 €
Mini-pelle 2,7 tonnes	1	40 000 €	40 000 €
Véhicules hybrides	2	25 000 €	50 000 €
Scooter 125cm3	5	2 330 €	11 650 €
Vélos assistance électrique	10	2 000 €	20 000 €
Rachat 9 voitures location	-	-	60 000 €

Les conditions de financement sont inchangées.

## VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Laurent MARCANGELI

